

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unite :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 04479 - PV 01405/94

02 1

Nous soussigné : gendarme B , OPJ, adjoint au commandant de la brigade, en résidence à

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

C , 70 ans,

né le
demeurant ,

fils de
divorcé, retraité, nationalité française.

qui déclare le vingt deux septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix sept heures et quarante quatre minutes:"

---Dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 septembre 1994, à 23 H 40, j'ai été témoin du phénomène suivant :

---Alors que je me trouvais en compagnie de 2 personnes M^r demeurant et une autre personne qui ne veut pas

témoigner , nous étions entrain de nous stationner au plateau du et je conduisais mon véhicule. Au moment ou je tourne à droite pour stationner, nous constatons que sur notre droite, venant de l'arrière, un engin ressemblant à une grosse boule ovoïde mesurant selon moi un diamètre de 4 mètres sur 5 à 6 mètres de long, est passé au ras des arbres soit à une hauteur que j'estime à 8 à 10 mètres à une vitesse relativement lente. Nous avons observé qu'elle traversait la route devant nous et a disparu plongeant derrière la montagne. Cette observation a duré 4 à 5 secondes, nous n'avons pas eu le temps de photographier ce phénomène.---

---cet objet était rouge clair d'une consistance cotonneuse le bord de l'engin était plus foncé - il se déplaçait en silence.---

---Il ne s'est pas posé mais a disparu en descendant derrière le vallon de la montagne de .---

---Ce jour la, il faisait froid sur le plateau, je ne suis plus en mesure de dire s'il faisait beau mais je pense que c'était couvert.---

---Il n'y a pas eu de changement de forme ou de couleur.---

---Nous sommes restés deux heures sur le plateau mais nous n'avons rien vu.---

---Je m'intéresse au phénomène OVNI mais je ne veux pas en préciser davantage.---

---Je ne suis pas venu plus tôt car je n'ai pas eu le temps de venir vous voir et d'autre part ne s'agissant que d'un passage, il n'y a rien à constater. Je tiens simplement à témoigner.---

---C'est tout ce que je peux dire en ce qui concerne cette affaire.---

---A , le vingt deux septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix huit heures dix---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L.P.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.O. 04479 - FV 01405/94

03 1

Nous soussigné : gendarme B , O.P.J., adjoint au commandant de la brigade, en résidence à

vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par l'adjudant B , O.P.J., commandant la brigade, en résidence à

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

M , 58 ans,

né le
demeurant

fils de
, chômeuse, nationalité française,

qui déclare le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze à huit heures et trente minutes:-----

---Le dimanche 11 septembre 1994, vers 23 H 40, je me trouvais passagère arrière droite du véhicule de Mr C dans lequel avait également pris place une autre personne à l'avant droit (Mie L.-----).---

---Nous sommes montés au col dans le but de voir un OVNI.---

---Nous sommes allés à cet endroit car Mr C avait déjà vu un phénomène.---

---Alors que nous arrivions sur le plateau, Mr C était en cours de manœuvre lorsqu'il a aperçu l'engin et me l'a désigné comme étant devant.---

---J'ai été obligée de me pencher en avant et sur le côté pour apercevoir l'engin qui venait de notre droite et se dirigeait vers la gauche vers la vallée.---

---Cet engin était ovoïde, de 4 m sur 6 m environ, se trouvait à la cime des arbres mais complètement dégagé, il était de couleur blanche cotonneuse avec du rouge sur le courtour. L'engin était bien dégagé, sa vitesse était lente, il s'est passé 4 à 5 secondes pour qu'il disparaisse brutalement et je ne peux pas dire par où il est parti.---

---Je n'ai rien senti de particulier, ni chaleur ou autre.---

---C'est tout ce que je peux dire en ce qui concerne cette affaire.---

---A le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix heures---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'O.P.J.

a signé au carnet de déclarations

COMPAGNIE :

ENQUETE PRELIMINAIRE

UNITE :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

N°PIECE N°FEUILLE

C.U. 04479 - PV 01405/94

04 11

Nous soussigné : gendarme B , UPJ, adjoint au commandant de la brigade, en résidence à _____

vu les articles: 16, 17 a 19 et 75 a 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par l'adjudant B , UPJ, commandant la brigade, en résidence à _____

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L.
née le
demeurant _____

filie de
, artiste peintre, nationalité française,

qui déclare le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix heures et quinze minutes: "-----

---Le dimanche 11 septembre 1994, vers 23 H 40, je me trouvais passagère avant droite du véhicule conduit par Mr C .---

---Nous avions décidés de venir à _____ car à 2 reprises j'avais, en compagnie de Mr C , déjà observé des phénomènes en 1985 et 1986, je ne me souviens plus des dates.---

---La première fois au _____, nous avons remarqué une grosse étoile qui a changé de place, s'est mise à grossir et est venue sur nous, puis elle s'est arrêtée, a reculé. De cette étoile s'est détachée une petite étoile qui est partie. Il ne s'est plus rien passé. La deuxième fois, à peine arrivés nous avons vu une boule ovoïde bleue qui laissait une traînée derrière elle puis plus rien.---

---En ce qui concerne le 11 septembre 1994, nous venions juste d'arriver=), nous étions en plein phare, lorsque nous avons vu une lueur rouge orangée cotonneuse, un peu floue. Au premier abord j'ai pensé qu'il s'agissait de phare de camion et je n'ai pas prêté véritablement attention. Cette lueur est venue de droite et est partie vers la gauche, elle se trouvait d'abord en bas des arbres, est montée au dessus des arbres, j'ai interprété cela comme une illumination. ---

---Je ne peux expliquer ce dont il s'agissait et je reste sceptique quant au phénomène observé.---

---Le phénomène a duré 5 à 6 secondes, la lueur s'est dissipée et nous n'avons plus rien vu.---

---C est tout ce que je peux dire en ce qui concerne cette affaire.---

---A _____, le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix heures cinquante cinq---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue _____ U.D.P.J.
a signé au carnet de déclarations

PROCÉDURE
ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Le sept novembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à seize heures

nous soussigné(s) **B** Gendarme à la Compagnie de , en résidence
à , Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du C. P. P.

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

EXPOSE DES FAITS

Le 22 septembre 1994 à 17 H 30, recevons Mr C
, demeurant , qui déclare avoir été témoin d'un
phénomène OVNI.

ENQUETE

Entendu, C. , explique que le dimanche 11
septembre 1994 à 23 H 40, alors qu'il arrivait avec son véhicule
sur le plateau du et était en
compagnie de deux autres personnes , il a constaté le passage, de
droite à gauche , d'une forme ovoïde de 5 à 6 mètres sur 4
mètres, sur la cime des arbres.

Son observation n'a duré que quelques secondes.

Il explique le laps de temps entre la constatation et la
venue à la Gendarmerie par le fait qu'il n'y a rien à constater
ne s'agissant que d'un passage.

Il précise qu'il s'intéresse au phénomène OVNI mais ne veut
rien dire de plus.

Il nous donne le nom d'une des personnes l'accompagnant, Mme
M , la seconde personne ne désirant pas témoigner.

(PIECE N° 2)

Le 27 septembre 1994, nous procédons à l'audition de
M , qui confirme point par point la déclaration de
Mr C

(PIECE N° 3)

Nous obtenons l'identité et l'adresse du 3ième témoin, Mlle
L , que nous contactons par téléphone et qui
accepte de témoigner.

Le 27 septembre 1994, nous procédons à l'audition de
L , qui explique qu'elle a déjà assisté à des
phénomènes en 85 et 86 en compagnie de Mr C au col du

En ce qui concerne le phénomène du 11 septembre 94, Elle
est plus "sceptique" quant à son interprétation qu'elle qualifie
"d'illumination".

(PIECE N° 4)

Nous établissons un dossier photographique comportant en annexe 1 la situation cartographique des lieux, en annexe 2 , trois photos remises par Mr C. qui montrent la position du véhicule du témoin lors de la constatation du phénomène et deux panoramiques de l'ensemble des lieux .

(PIECE N° 5)

Au cours de notre entretien avec Mlle L , celle-ci nous a remis une cassette audio enregistrée chez elle le 20.11.1986 lors d'une séance d'hypnose par Mr D en présence de Mr C , de Madame G qui aurait été "contactée" par les extras-terrestres.

Cette cassette retrace l'hypnose de cette personne qui raconte son "contact" avec les extras-terrestres à (ces faits font l'objet d'un paragraphe dans le livre de J et F - aux éditions

Au cours de notre enquête, nous nous sommes rendus sur place et avons constaté que de l'endroit où se trouvait le véhicule des témoins, en regardant sur la cime des arbres où a été vu le phénomène, nous tombons sur la carrière du

Nous avons pris contact avec les deux personnes qui travaillent sur cette carrière, ces personnes nous ont fait savoir qu'au cours d'une nuit , sans pouvoir préciser laquelle, du matériel avait été dérobé sur ce chantier et notamment un groupe électrogène. Le vol a pu être commis au cours de la nuit de l'observation.

Nous avons également pris contact avec le C.E.R.G.A. du plateau de et avons été reçu par Mr P ingénieur spécialiste du télescope de . Cette personne n'a constaté aucun phénomène au cours de la dite nuit et le ciel était "lumineux" ce qui signifie qu'il y avait des nuages.

Mr P nous déclare verbalement que le phénomène peut être une aurore Boréale.

AVIS DE L'ENQUETEUR

De l'enquête effectuée, il ressort que Mr C. s'intéresse particulièrement au phénomène "OVNI", qu'il est venu au col du dans le but d'en voir un.

Nous avons appris que Mr C était sur le point de sortir un livre traitant de ce sujet, il possède une photo prise à chez Mme G pour montrer les lieux où l'engin spatial a atterri et au développement est sorti une forme en losange à l'endroit où se trouvait l'engin des extras-terrestres de Mme G

Monsieur C ne veut pas donner cette photo, (que nous avons vu), sur les conseils de son éditeur qui veut s'en réserver la teneur pour le livre qu'il va éditer.

En ce qui concerne le témoignage de Mme M celui-ci est trop ressemblant avec celui de Mr C. Cette personne semble

Le témoignage de Mlle L est plus "terre à terre" et préfère interpréter le phénomène qu'elle a vu comme étant "une illumination" comme des "phares de camion" selon ses propres termes.

En ce qui nous concerne, nous pensons que "le phénomène" vu par Mr C pourrait être le faisceau des phares du véhicule du voleur de la carrière, le phénomène s'étant produit à l'arrivée du véhicule de Mr C. En arrivant, il a peut-être "dérangé" momentanément le voleur qui, voyant arriver le véhicule de Mr C a éteint ses phares alors qu'il était en train de manœuvrer pour tourner son véhicule dans la carrière.

C L O T U R E

Nous clôturons la présente procédure que nous adressons :

- 1 - A Mr le Préfet des
- 1 - Au Général, Commandant la Région Aérienne
- 2 - A la Direction Générale de la Gendarmerie nationale - Bureau défense Opération - section renseignement
- 1 - Aux archives.

Fait et clôturé à _____, le 07 novembre 1994

Le Gendarme B
Officier de Police judiciaire

G E N D A R M E R I E N A T I O N A L E

Légion de Provence

Brigade de

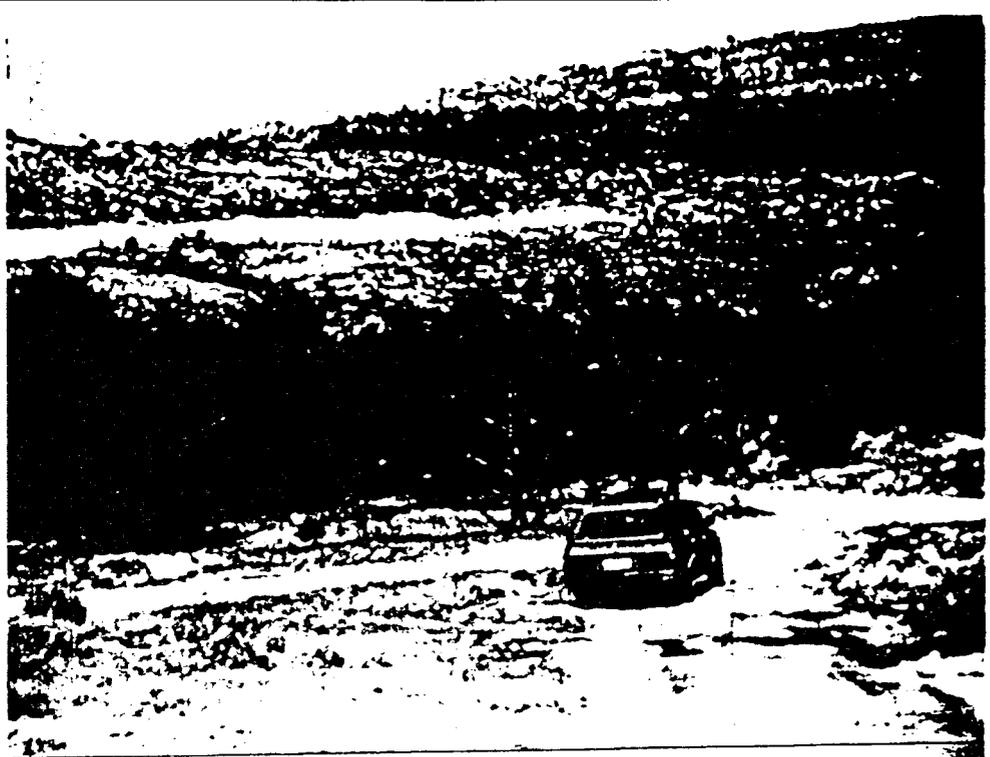
D O S S I E R

P H O T O G R A P H I Q U E

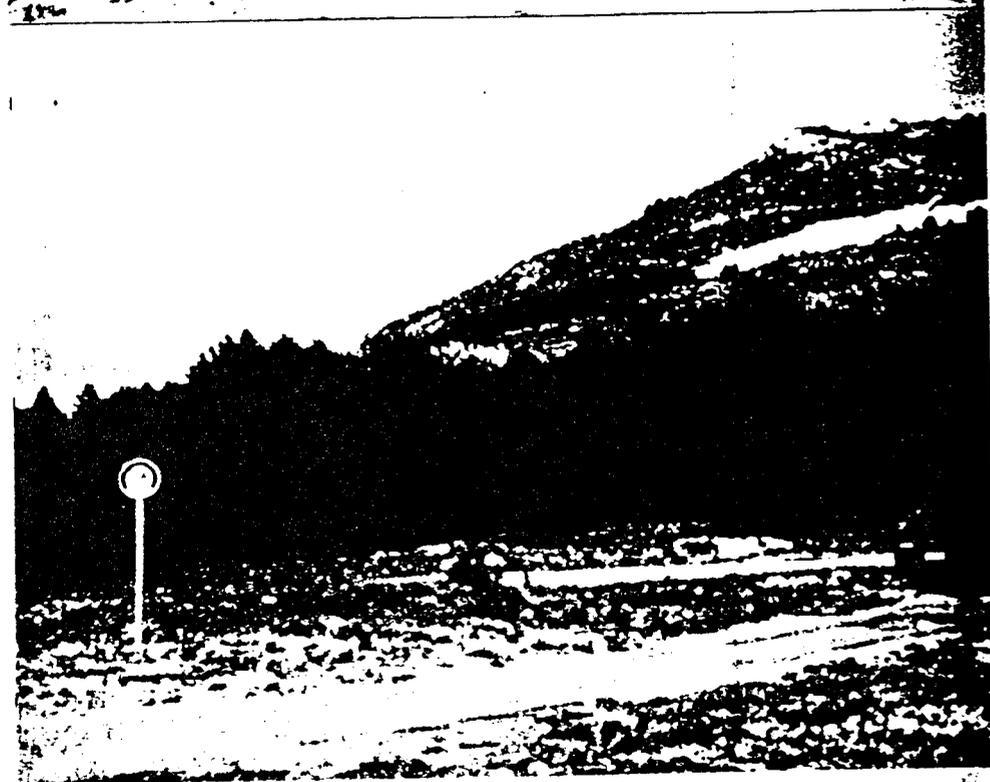
PV n° 1405 du 22 septembre 1994

Pièce n° 5

- 1 = cartographie des lieux
- 2 = Photo 1 = Vue de l'emplacement du véhicule de Mr C.
 au moment des faits (photo remise par Mr C.)
- 3 = Photo 2 = vue des lieux (photo remise par Mr C)
- 4 = Photo 3 = idem
- 5= panoramique de la montagne du et de l'emplacement de la
 carrière (Vue prise par l'enquêteur)
- 6= panoramique des lieux avec l'emplacement ou se trouvait le véhicule de
 Mr C. (Véhicule RENAULT sur la photo) et l'emplacement de la
 carrière - le phénomène s'est produit de droite à gauche dans l'axe
 de la photo.



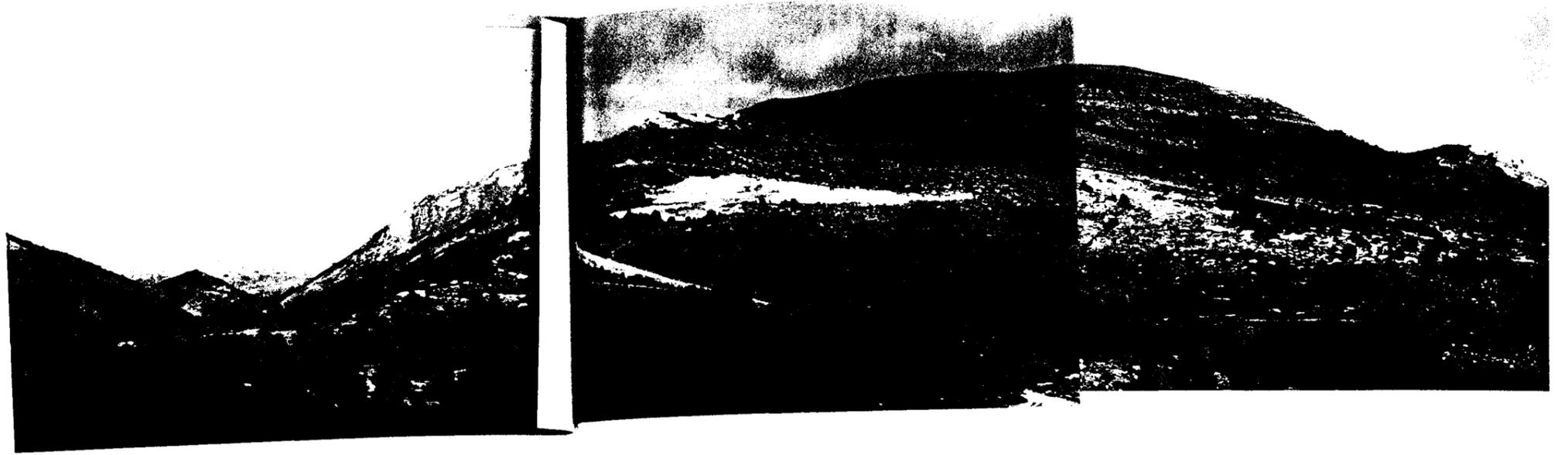
2



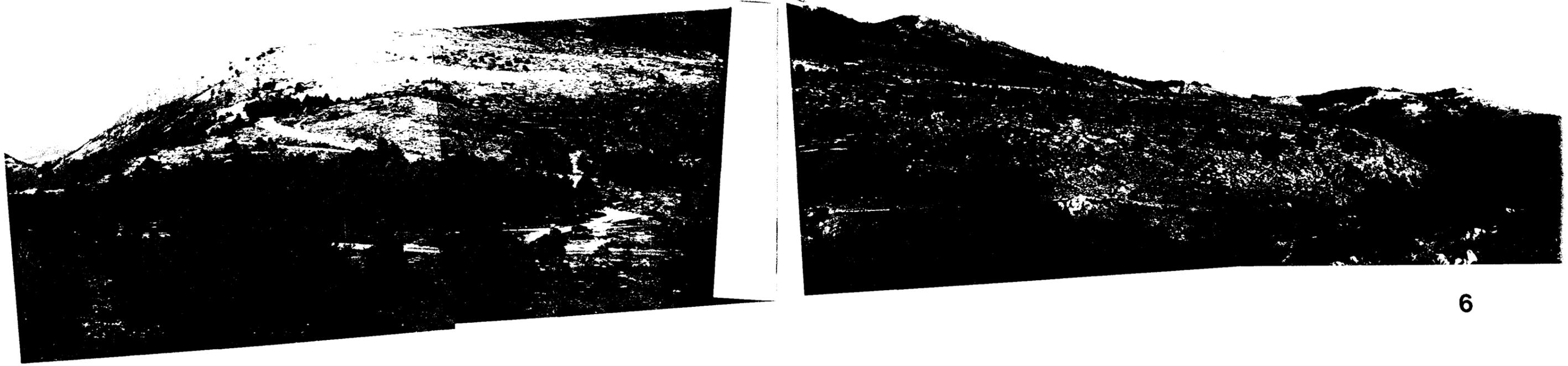
3



4



5



6